

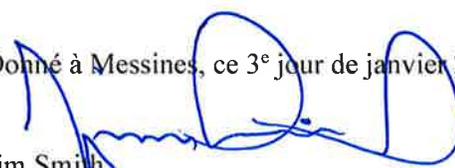


Avis public

Aux contribuables de la municipalité de Messines

Avis public est par la présente donné par le soussigné, Directeur général/ secrétaire-trésorier de la susdite municipalité et ce en vertu de l'article 956 du Code municipal, que lors de la session régulière du conseil de Messines, tenue à la salle Réjean-Lafrenière du Centre multiculturel de Messines, le lundi 13 janvier 2020, 19h00, au cours de laquelle le programme triennal d'immobilisations pour l'année 2020-2021-2022 sera déposer pour adoption.

Donné à Messines, ce 3^e jour de janvier 2020.


Jim Smith
Directeur général/ secrétaire- trésorier